

AVIS DE MISE EN CONCURRENCE
OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC – ESPLANADE DU
PRIEURÉ – VEHICULE OU CARAVANE DE VENTE AMBULANTE TYPE FOOD
TRUCK « VINTAGE ou de CARACTERE » - « Snack sucré/salé – Glaces – Boissons »

Nom et adresse de la Commune d'occupation :

Commune de Dinard

47, boulevard Féart – BP 90136 – 35801 DINARD CEDEX

Site internet : www.ville-dinard.fr

Personne référente : Vanessa DEMETS

02.99.16.31.15 – vanessa.demets@ville-dinard.fr

1 – Objet de l'avis d'appel à concurrence :

La Commune de Dinard lance le présent avis d'appel à la concurrence afin de sélectionner la candidature la mieux appropriée pour l'exploitation d'une occupation temporaire du domaine public par un véhicule ou une caravane de vente ambulante type food truck « vintage ou de caractère » pour les activités suivantes : « Snack sucré/salé – Glaces – Boissons » (vente à emporter ou sur place).

2 – Désignation et modalités d'occupation du domaine public maritime :

Désignation	Superficie	Condition spécifique	Redevance annuelle
Esplanade du Prieuré	35 m ²	Installation du FOOD TRUCK	3 500 € (Fluides revalorisés en N+1) + 2 % du CA

3 – Conditions :

- L'occupation prendra effet pour 2 saisons consécutives à compter de celle de 2024 pour une exploitation du 15 mars au 15 novembre
- Emplacement exploité sans local de stockage.
- Obligation d'installation d'un bac dégraisseur.
- Redevance de 3 500 € + 2% du chiffre d'affaires à régler le 15 décembre de l'année en cours au régisseur des droits de place ;
- Périodes et horaires d'ouverture, (à l'exception de fortes intempéries), l'occupant s'engage à ouvrir au moins :
 - Les week-ends (hors juillet août),
 - Tous les jours de 9h00 à 20h00 du 1^{er} juillet au 31 août

L'occupant s'engage à respecter la réglementation en vigueur relative aux horaires de fermeture applicables sur le territoire de la Commune.

- Exploitation à titre d'activité principale et personnelle.

PÔLE TERRITOIRE

Aménagement / Programmation

- Un point d'eau sera installé à proximité et un endroit pour évacuer la réserve d'eaux usées également.
- Coffret électrique à proximité (Puissance électrique 16A en triphasé + neutre. Maxi 12 KW en tétra)

4 – Critères de choix :

- Qualité du projet proposé (aspect esthétique de la caravane de vente ambulante, carte et prix proposés)
- Origine et utilisation de produits locaux (70% des produits à moins de 70 km) et objectif « zéro déchet »
- Expérience et compétences dans le domaine, ainsi qu'au niveau des normes en matière d'hygiène et sécurité,
- Périodes et horaires d'ouverture proposés
- Moyens de paiement proposés (notamment TPE...)

5 – Composition du dossier :

- Projets d'aménagement : organisation de l'activité sur l'emprise, s'intégrant harmonieusement dans l'environnement (schéma avec dimensions), présentation du matériel (tables, chaises, mange-debout...).
- Documents liés au véhicule :
 - * Photocopies :
 - de la carte grise (mention VASP magasin ou VTSU),
 - de l'assurance,
 - du contrôle technique,
 - Photos du véhicule (Intérieur /Extérieur).
- Modalités de fonctionnement (carte/tarifs, prestations, horaires et périodes d'ouverture)
- Extrait K bis éventuellement, licence petite restauration selon boissons à la vente
- Tous justificatifs notamment expérience professionnelle dans un domaine similaire

6 – Date limite de réception des dossiers de candidature : Vendredi 23 février 2024 à 12h00

7 – Adresse de transmission des dépôts du dossier :

Ville de Dinard – Direction Aménagement Programmation
47, boulevard Féart – BP 90136 – 35801 DINARD CEDEX